

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour le bon fonctionnement de la garderie et de la cantine, le respect de l'hygiène de chacun, les articles suivants sont à respecter, à savoir :

- 1- Les enfants arrivent à la garderie du matin après avoir pris le petit déjeuner à la maison.
- 2- Dès leur arrivée dans la salle polyvalente, les enfants doivent ranger leurs cartables et/ou accrocher leurs manteaux sur les cintres prévus à cet effet.
- 3- Sous la surveillance des dames de service, les enfants passent aux toilettes, puis se lavent les mains aux lavabos avant de s'installer à table pour manger.
- 4- Les serviettes de table en papier seront fournies par l'ACGRPI.
- 5- Pendant toute la durée du repas, les enfants doivent avoir une attitude calme et ne pas élever la voix plus que de raison afin de ne pas perturber le bon déroulement du service.
- 6- Les enfants doivent respecter les personnes qui les encadrent, ainsi que le matériel, les locaux et les abords de la salle.
- 7- Des sanctions pourront être prises à l'encontre des enfants qui n'ont pas une attitude conforme à celle requise aux paragraphes 5 et 6. Les parents seront avertis par courrier.
- 8- Le repas terminé, les enfants repassent aux toilettes, puis sous la surveillance des dames de service, se détendent dans la salle ou la cour, selon la météo.
- 9- L'accès à la cuisine est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service.
- 10- Par mesure d'hygiène, les repas sont consommés sur place.
- 11- Les factures émises doivent être réglées au plus tard, quinze jours après la date d'envoi.

GUÉMAPPE le 02 Septembre 2009
Le Président : Reynald ROCHE

A.C.G.R.P.I. 